



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 28 AVRIL 2023**

Vendredi vingt huit avril deux mille vingt trois, à vingt heures et trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : André BASTION.

14 membres présents à la séance : Alexis BADOIL, Chantal YVOREL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Virginie MASSE, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Colette PERIER, Arnaud VERNAY, Cindy GIOTTO, Jean-Charles JULLIN, Sylviane FAYOT, Laurent CHABAUD.

0 membre absent

0 procuration

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Attribution du marché pour les travaux de viabilisation du futur lotissement communal et choix du nom de l'impasse.
 2. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
 3. Fixation des loyers pour les 2 logements de « l'ex-cure ».
 4. Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.
 5. Projets et travaux en cours.
 6. Compte rendu des commissions.
 7. Informations et questions diverses.
-

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2023.
- Attribue le marché de travaux de viabilisation du futur lotissement communal à l'entreprise TP LACASSAGNE pour un montant de 121 977.90 € HT. 2 offres ont été reçues. Les travaux devraient débuter fin mai / début juin pour une durée de 2 mois. (délibération 26.2023)
- Valide le choix du nom de l'impasse du futur lotissement communal et de celui de l'OPAC DU RHONE, qui se nommera « impasse de la forge ». (délibération 27.2023).

- Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2022 présenté à l'assemblée. (délibération 28.2023)
- Fixe les loyers des 2 futurs logements de « l'ex-cure » à 320 € pour le T2 et 380 € pour le T3. Les travaux devraient se terminer fin juin / début juillet. (délibération 29.2023)
- Autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre des produits 2023 des amendes de police pour le projet : protection de l'aire de jeux d'enfants (impasse de rampot) par la pose de barrières de sécurité et installation d'un radar pédagogique. (délibération 30.2023)
- Fait le point sur les travaux et projets en cours :
 - o **MAM** : validation de l'avenant 1 au lot 4 pour un montant de 1 155 € HT. (délibération 31.2023). Les fenêtres devraient être installées fin mai / début juin.
 - o **Sécurisation des piétons du camard aux vignes** : les travaux commencent le 3 mai (création d'un trottoir et pose de barrières de sécurité). Ils sont financés en partie par une subvention du Département du Rhône dans le cadre du partenariat territorial.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
 - o **Conseil municipal enfants** : la chasse aux œufs du 9 avril a été un succès, 300 œufs ont été cachés dans le village. Des poèmes seront lus pour la commémoration du 8 mai.
 - o **Conseil municipal jeunes** : quelques jeunes étaient présents à la rencontre du 22 avril. Plusieurs propositions sont faites : chanter le « mai », organiser un nettoyage de voitures (les intérieurs uniquement pour ne pas utiliser de l'eau), proposer une séance de cinéma en plein air en juillet...
 - o **CCMDL** : la convention contre le frelon asiatique est reconduite, le nombre de nids augmente. La subvention à la SPL ESCAP'AD a été signée, montant identique à 2022. Dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement route de Lyon, il est proposé un groupement de commandes entre la CCMDL et les communes de Ste Foy, Souzy et St Genis. (délibération 32.2023)
 - o **Comice 2023** : les costumes vont être réservés.
 - o **SYDER** : vote du CA 2022 et du budget 2023. La liste des bornes de recharge du SYDER pour les véhicules électriques est disponible sur leur site internet.
 - o **Conseil d'école** : effectif prévu pour septembre 2023 : 48 élèves (28 en maternelle et 20 en primaire).
 - o **Médiathèque** : reconduction du contrat de travail en CDD pour Aline MARTIN jusqu'au 31 décembre 2023. Une demande de subvention dans le cadre d'un appel à projet numérique ou culturel est déposée auprès du Département du Rhône. (délibération 33.2023)
- Entend que les travaux de reprise de l'enrobé de la RD25e (village/lafay) auront lieu du 3 au 5 mai.
- Est informé que Monsieur le Maire rencontre prochainement Mme Catherine LOTTE, Conseillère Départementale, pour faire le point sur les projets et subventions possibles.
- Est informé du départ du Sous-Préfet Benoît ROCHAS.
- Entend quelques informations concernant la démarche de « participation citoyenne – voisins vigilants » et souhaite rencontrer la gendarmerie afin d'en savoir un peu plus sur ce dispositif.
- Valide le devis de l'entreprise PONCET pour la réparation de la VMC de la mairie (2 devis ont été reçus).
- Propose l'installation d'un baby foot extérieur au city.
- Rappel la commémoration du 8 mai, rendez-vous à 10h30 devant le monument aux morts.
- Entend que la fête des mères aura lieu le 4 juin à 10h30 à la salle des fêtes.

- Note les prochaines réunions du conseil municipal : 9 juin, 17 juillet, 7 septembre, 13 octobre, 10 novembre, 15 décembre (ou 14 à confirmer).
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 9 juin 2023 à 20h30 en mairie.

Document établi le 4 mai 2023

Affiché le 4 mai 2023

Le Maire,
Alexis BADOIL

